



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lignes à haute tension

Question écrite n° 1703

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le projet de ligne à haute tension Grande-Ile-Pioissasco deux fois 400 kV d'EDF. Ce projet combattu par la grande majorité des élus locaux et de la population du Val Gelon et de Maurienne, a été suspendu en 1993 à l'initiative du gouvernement d'Edouard Balladur. Le Gouvernement s'est alors engagé à ce que ce projet soit suspendu aux conclusions d'un débat parlementaire sur la politique énergétique du pays, engagement confirmé par le gouvernement précédent. Compte tenu de l'incidence particulièrement négative sur plusieurs sites naturels dont la zone périphérique du Parc national de la Vanoise de ce projet dans deux villages qui développent un tourisme doux, compte tenu aussi du fait que cette ligne voisine plusieurs monuments historiques inscrits ou classés, compte tenu enfin que l'intérêt économique pour la France de cette ligne n'a pas à ce jour été démontré, il lui demande de bien vouloir confirmer les engagements de l'Etat sur ce projet ou, si possible, son abandon dès maintenant.

Texte de la réponse

Madame la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec attention, de la question concernant le projet de ligne à très haute tension Grande-Ile-Pioissasco. Cette ligne qui vise à réaliser une interconnexion entre la France et l'Italie soulève de nombreux problèmes vis-à-vis de l'environnement notamment aux abords du Parc national de la Vanoise. Aussi, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement confirme la position prise par ses prédécesseurs et leurs collègues ministres de l'industrie, précisant qu'il ne saurait y avoir reprise de ce projet sans une nouvelle concertation avec toutes les parties concernées et notamment les élus.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1703

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 octobre 1997

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2435

Réponse publiée le : 3 novembre 1997, page 3820